

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Quatorzième session de la Conférence des Parties
La Haye (Pays-Bas), 3 – 15 juin 2007

Interprétation et application de la Convention

Commerce d'espèces et questions de conservation

Eléphants

SUIVI DE LA CHASSE ILLICITE DANS LES ETATS DES AIRES DE REPARTITION DES ELEPHANTS

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat en application de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP12), Commerce des spécimens d'éléphants; il porte sur les progrès accomplis depuis la CoP13 dans la réalisation du programme MIKE.
2. La résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP12) demande l'établissement, sous la supervision et la direction du Comité permanent, d'un système international pour suivre l'abattage illégal d'éléphants. Cette résolution est unique en ce qu'elle offre un dispositif à long terme par lequel les Etats de l'aire de répartition des éléphants peuvent développer, avec l'assistance du Secrétariat CITES, le savoir-faire et la technologie nécessaires pour gérer efficacement leurs populations d'éléphants.
3. Des informations sur la méthodologie, la structure, les conclusions préliminaires, l'analyse des données et le financement du programme MIKE ont été fournies aux Parties à la CoP11 (Gigiri, 2000) dans le document Doc. 11.31.2, à la CoP12 (Santiago, 2002) dans le document CoP12 Doc. 34.2, et à la CoP13 (Bangkok, 2004) dans le document CoP13 Doc. 29.3. Les rapports des sous-groupes du Comité permanent sur MIKE et ETIS ont été examinés aux 45^e (document SC45 Doc. 22), 49^e (document SC49 Doc. 11.2 (Rev. 1), 53^e (document SC53 Doc. 20.2) et 54^e (document SC54 Doc. 26.4) sessions du Comité permanent (tenues respectivement à Paris (juin 2001) à Genève (avril 2003) à Genève (juin/juillet 2005), et à Genève (octobre 2006). D'autres documents sur MIKE et les réunions sur ce programme sont disponibles sur le site web de la CITES (www.cites.org).
4. A la CoP12, la Conférence des Parties a amendé les annotations à l'inscription à l'Annexe II des populations de *Loxodonta africana* de l'Afrique du Sud, du Botswana et de la Namibie en autorisant le commerce d'un unique envoi d'ivoire brut enregistré à plusieurs conditions, notamment "pas avant que... MIKE ait communiqué au Secrétariat des les informations de base" et "seulement quand le Comité permanent aura décidé que les conditions... sont remplies".

Le Comité permanent devrait définir, avant sa 49^e session et en consultation avec l'Unité centrale de coordination de MIKE et l'UICN, la portée géographique et la nature des données qui constituent les informations de base de MIKE devant être fournies avant l'approbation de toute exportation.

6. A sa 49^e session, le Comité permanent a adopté une définition de base qu'il a clarifié à sa 53^e session. Les informations de base, conformément à cette définition, ont été présentées au Comité permanent à sa 54^e session dans le document SC54 Doc. 26.2 (Rev. 1). Le Comité a décidé qu'elles n'étaient pas complètes et a demandé au Secrétariat de lui soumettre des informations complètes à sa 55^e session (La Haye, 2 juin 2007). Au moment de la rédaction du présent document, les informations de base complètes, pour 45 sites en Afrique et 18 sites en Asie, étaient prêtes.

Financement de MIKE

7. L'appui financier initial pour la partie africaine du programme MIKE a été fournie par la Commission européenne avec des fonds de contrepartie d'autres donateurs, pour une période de 30 mois qui s'est achevée le 30 avril 2004. Depuis la fin de la première tranche du financement par la Commission européenne, MIKE a pu continuer de travailler grâce aux contributions de plusieurs Parties, dont l'Afrique du Sud, l'Autriche, les Etats-Unis d'Amérique, le Japon et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi qu'à une contribution spéciale de 145.000 USD allouée par le Directeur exécutif du PNUE, conformément à la procédure agréée pour l'utilisation des 13% de frais d'appui des contributions volontaires.
8. Le 7 avril 2006, la Commission européenne a informé le Secrétariat qu'elle avait approuvé une subvention de 9.814.000 EUR à l'appui du programme MIKE en Afrique pour la période suivante (2006-2011). Le Secrétariat nomme MIKE II cette nouvelle phase du financement de MIKE. Le Secrétariat remercie la Commission européenne pour son appui continu au programme MIKE. Il remercie aussi l'Afrique du Sud, l'Autriche, la Belgique, le Botswana, le Japon, le Royaume-Uni et les Pays-Bas, ainsi que *International Elephant Foundation* et *Japan Federation of Ivory Arts and Crafts Associations*, pour leur appui à la première phase de MIKE en Afrique (2001-2006), et l'Australie, les Etats-Unis, l'Inde et le Japon, ainsi que *International Elephant Foundation*, *Japan Federation of Ivory Arts and Crafts Associations* et *Wildlife Conservation Society*, pour leur appui au programme MIKE en Asie.
9. A sa 53^e session, le Comité permanent a autorisé le Secrétaire général à avancer, seulement en cas de besoin, un maximum de 199.000 USD sur le fonds d'affectation spéciale CITES à l'appui de MIKE pendant que le Secrétariat recherchait des fonds externes. Le Secrétariat a indiqué au Comité permanent, à sa 54^e session, que 124.827 USD avaient été remboursés au fonds d'affectation spéciale par des contributions du Botswana, du Japon et du Royaume-Uni. Le Secrétariat est particulièrement reconnaissant pour cet appui reçu à une période critique entre deux tranches de financement.
10. Le Secrétariat recherche actuellement 4.000.000 d'USD à l'appui de MIKE en Asie pour 2007-2011.

Activités de MIKE

11. Durant la période transitoire entre les principales tranches de financement, le crédit relais a permis la poursuite du programme MIKE à un niveau d'activité réduit – l'Unité centrale de coordination (UCC) supervisant et administrant les activités du programme MIKE et exerçant un contrôle financier en bonne et due forme. Les activités ont été limitées pour l'essentiel à la réunion des données des unités d'appui subrégionales dans les Etats de l'aire de répartition pour établir les données de base et former les agents des sites. Si le groupe technique consultatif a pu se réunir à Nairobi en 2006, il n'y a pas eu de réunions des comités directeurs subrégionaux d'Afrique mais une réunion du comité directeur subrégional de l'Asie du Sud a eu lieu les 19 et 20 décembre 2005.
12. Depuis le 1^{er} octobre 2006, l'UCC de MIKE travaille dans les locaux de la Division du PNUE des conventions sur l'environnement à Gigiri (Kenya), tandis que tous les services administratifs et financiers sont assurés par la Division des services administratifs de l'ONUN. Cela inclut la gestion des ressources humaines et des fonds, la comptabilité et d'autres services d'appui généraux. Le personnel de l'UCC de MIKE comprend le coordinateur de MIKE (poste L-5), un analyste des données (L-3), et deux assistants au programme (GS-5). Au moment de la rédaction du présent document, les postes de coordinateur et d'analyste des données étaient pourvus et l'UCC était opérationnelle depuis le 1^{er} avril 2007. Avant cette date, les fonctions de l'UCC étaient assurées par le Secrétariat.
13. En mars 2007, un accord est intervenu avec le siège de l'UICN concernant l'emplacement des unités d'appui subrégionales et leur appui logistique, et la mise à disposition de services techniques au programme MIKE. Par la suite, des accords sont intervenus avec les bureaux régionaux de l'UICN en Afrique pour l'engagement de personnel pour les unités d'appui subrégionales et l'appui aux activités de MIKE.

14. Des réunions des comités directeurs subrégionaux pour l'Afrique de l'Est, l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Ouest, l'Asie du Sud et l'Asie du Sud-Est devraient avoir lieu avant la CoP14, de même qu'une réunion du groupe technique consultatif.
15. Un rapport oral sera fait à la CoP14 sur les résultats des discussions du Comité permanent, les résultats de la collecte de fonds pour MIKE en Asie et l'avenir de ce programme en Asie, les progrès accomplis dans le recrutement et les activités de l'UCC de MIKE, les progrès accomplis dans le fonctionnement des unités d'appui subrégionales, les réunions des comités directeurs subrégionaux et les sous-groupes sur MIKE et ETIS, et la réunion de données pour MIKE, les études de population et les activités de renforcement des capacités sur le terrain.